

Allègement du protocole sanitaire : une bonne nouvelle pour les entreprises

Publié le 25 juin 2020

Le gouvernement s'apprête à alléger le protocole sanitaire dans les entreprises, en cessant de considérer le télétravail comme la norme, et en remplaçant la règle du "4 m² par salarié" par une simple distance d'un mètre.

L'entreprise, c'est l'endroit **où le protocole sanitaire était presque le plus sévère**, son allègement est donc une bonne nouvelle, parce que cela va permettre de travailler mieux et permettre à ceux qui le peuvent de revenir au bureau (en fonction des contraintes de garde d'enfants qui perdurent).

Mais **il faut rester prudent**. Nous avons les anciens protocoles, et si le conseil scientifique préconise de revenir en arrière, on se soumettra à sa décision, comme nous l'avons toujours fait.

Au sujet la mise en place d'un « référent Covid », **on nous impose une nouvelle obligation**, alors que les entreprises ont déjà fait énormément d'efforts. C'est un peu bureaucratique. Il y a déjà un CSE dans la plupart des entreprises, c'est lui qui doit servir de référent.

Soulignons enfin qu'avec les organisations syndicales, il y a une bonne qualité de dialogue, qui s'est traduite dans les entreprises par **près de 6 000 signatures d'accords autour des sujets de confinement et déconfinement**.